

Politique africaine

APPEL À CONTRIBUTIONS

Maintenir l'ordre au quotidien en Afrique

Dossier coordonné par

Romane Da Cunha Dupuy (Centre de recherches internationales, CERI, Sciences Po)

Lucie Revilla (Institut des Mondes Africains, IMAF)

Date limite d'envoi des propositions : **15 juin 2022**

Maintenir l'ordre au quotidien en Afrique

Les thèmes du maintien de l'ordre et de la police ont fait l'objet de publications récentes dans plusieurs numéros de revues francophones en sciences sociales. Le numéro 29 de la revue *Participations*, dédié à la « participation citoyenne à l'ordre » et optant pour une approche comparative, s'est illustré en intégrant trois articles portant sur des terrains africains : l'Ouganda, le Malawi et le Nigeria. La prise en compte des configurations policières africaines s'inscrit dans une dynamique de multiplications des travaux sur le sujet depuis le début des années 2000, avec des publications notables telles que *Police in Africa* (Beek *et al.*, 2017).

Cet appel s'inscrit dans ce mouvement en proposant de se focaliser sur « l'action de faire la police », ou *policing*, qui désigne l'ensemble des pratiques sociales de maintien de l'ordre visant à contraindre les conduites sans les lier *a priori* à une organisation spécifique (Manning et Van Maanen, 1978 ; Bayley, 1985). Les acteurs qui s'octroient ces prérogatives sont nombreux : les chasseurs dits néo-traditionnels (tels que les exemples connus des Dozos, des Kamajors), les groupes d'autodéfense (Koglweogo ou Maï-Maï entre autres), les initiatives de

community policing où l'expression a été réappropriée dans de nombreux pays d'Afrique anglophones, les polices dites « populaires » comme au Soudan, les comités de vigilance, les groupes de sécurité privée (vigiles, gardiens...), les pratiques d'auto-justice ou encore certains groupes miliciens dans d'autres contextes. À ces nombreux groupes s'ajoute évidemment la police étatique, qui reste bien souvent une institution centralisée, y compris dans des systèmes fédéraux. Il s'agira ainsi dans ce dossier d'étudier ces groupes sociaux à l'aune de leurs pratiques coercitives et de se demander ce qu'elles produisent sur les espaces ainsi policés (Pratten et Sen, 2007, p. 6).

Les recherches sur les groupes non étatiques de sécurité se sont multipliées depuis les années 2000, et avec elles les efforts de catégorisation d'initiatives apparaissant dans un premier temps en dehors de l'emprise étatique. Ainsi ont émergé les lexiques du vigilantisme, de l'auto-défense ou de la justice populaire. Si la justice populaire peut être définie comme la prise en charge directe par les citoyens de la capacité à juger et à punir, il subsiste un flou définitionnel concernant les catégories du vigilantisme ou de l'auto-défense. Le premier a souvent une connotation péjorative, hormis au Nigeria où il a été réapproprié par l'État lui-même pour légaliser des groupes de sécurité (Fourchard, 2008). Faute de définition stabilisée, le vigilantisme, terme emprunté initialement à un autre contexte historique et culturel ancré aux États-Unis (Abrahams, 1987), est venu nommer un ensemble très hétérogène de groupes sociaux s'octroyant des prérogatives de police et de justice et portant une dimension contestataire de l'ordre étatique. L'auto-défense peut aussi bien être associée à des mobilisations ethno-nationalistes comme l'O'odua People's Congress au Sud-Ouest du Nigeria (Akinyele, 2001) qu'à des milices de colons en Afrique du Nord agissant comme supplétifs de l'armée française ou chargées de réprimer les mobilisations anticoloniales, mais aussi à des espaces liés à la gauche révolutionnaire comme les comités de Défense de la Révolution pendant la révolution sankariste qui prendront en charge des fonctions policières et de justice populaire. Les années 1990 sont venues ajouter aux catégories existantes l'expression de « *community policing* ». Cette dernière venue reflète la transnationalisation des réformes visant à restructurer les polices étatiques, perçues comme trop éloignées des besoins de la population et en perte de légitimité. Elle justifie dans bien des cas la mobilisation des citoyens par l'État en vue de renforcer l'action policière.

La question du rapport à l'État de ces différents groupes sociaux parcourt un nombre important de travaux sur le sujet et continue de structurer les questionnements à l'aune de leur cooptation par les autorités ou de leur disparition. Il est désormais acquis que les catégories dichotomiques de vigilantisme ou de *community policing*, autrefois construites pour désigner des phénomènes perçus comme distincts, doivent davantage être saisies au sein d'un même *continuum* que dans les termes d'une opposition. Ceux-ci se caractérisent par leur nature changeante et leur relation contingente à l'État, oscillant entre contestation et cooptation étatique (Fourchard, 2018). De plus, les pratiques de justice populaire comme le lynchage ou le châtement collectif envers un individu considéré comme déviant s'inspirent bien souvent de registres étatiques et bureaucratiques tandis que les forces de police légalisées par l'État ont parfois recours à des répertoires d'action traditionnellement rattachés au vigilantisme (Cooper-Knock et Owen, 2015), rendant dès lors difficile les approches dichotomiques entre ce qui relèverait de l'État et des groupes sociaux *a priori* en dehors de son emprise. Ceci renvoie en réalité davantage à la division classique du travail policier au sein d'un champ hiérarchisé (Bonelli *et al.*, 2021 ; Grassin, 2021) et au phénomène désormais bien documenté de multilatéralisation des fonctions policières (Fourchard, 2018). Il s'agit ainsi de questionner le *continuum* entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques.

Si la littérature sur le vigilantisme en Afrique a eu l'immense intérêt de porter le regard sur les rapports complexes qu'entretiennent ces groupes avec l'État, nous voudrions aborder ces groupes coercitifs avant tout à l'aune de leurs pratiques et de leur rôle dans la (re)production

de hiérarchies sociales. Sans préjuger de l'identité institutionnelle des acteurs qui les déploient, les pratiques de coercition sont ici envisagées comme l'ensemble des pratiques et des actions organisées qui visent à contraindre les conduites à des fins de maintien de l'ordre. Le terme « maintien de l'ordre » est souvent sujet à confusion du fait de sa connotation générale et englobante. Nous entendons par maintien de l'ordre l'ensemble des pratiques qui ont pour but de créer et/ou de maintenir des hiérarchies sociales (riches/pauvres), politiques (État/groupes contestataires), racialisées, sexuées (hommes/femmes) et sexuelles. Ainsi, les pratiques de patrouille, de surveillance de l'espace public, mais aussi celle de lieux de production (usines, ports, lieux d'extraction des ressources naturelles ou infrastructures industrielles), de racket/extorsion, de contrôle d'identité, de châtement corporel, d'élaboration d'un système de punition, de dénonciation, d'intimidation seront au cœur de l'analyse. Notre dossier ne peut se limiter au déploiement d'une violence qui serait considérée comme « spectaculaire » avec la mise en scène de châtement physique caractéristique du vigilantisme (Favarel-Garrigues et Gayer, 2016). Nous postulons que l'organisation bureaucratique de ces groupes (Da Cunha Dupuy, 2021) ou la proximité des registres d'action parfois entretenue avec le travail social participent tout autant à l'instauration – voire au maintien – d'une forme de hiérarchisation sociale. En effet, nombre d'acteurs locaux de l'ordre assimilent leurs pratiques coercitives à du travail social et à des formes de redressement moral, ou bien c'est parfois la police étatique elle-même qui déploie des dispositifs de redistribution sociale, brouillant les frontières traditionnelles de la coercition (Revilla, 2021). Ainsi, la définition des pratiques coercitives ne se circonscrit pas à l'usage d'une violence physique directe et visible. Notre ambition est d'ouvrir la boîte noire de la coercition, son organisation concrète, son déploiement, et de documenter avec précision ce qui relève parfois du domaine du secret, du caché, et qui n'en joue pourtant pas moins un rôle prépondérant dans le façonnage des conduites. Il s'agit dans ce dossier d'éclairer les mécanismes de routinisation, de diffusion et de naturalisation de la coercition au quotidien, ce qui nous amène donc à envisager l'ensemble des pratiques de ces groupes, considérées comme violentes ou non. L'analyse du déploiement de ces pratiques implique également de soulever la question de leur incorporation et de leur subjectivation par les individus.

L'entrée par les pratiques de coercition plutôt que par les organisations et leurs rapports à l'État facilite une historicisation plus fine des frontières que les acteurs de l'ordre tentent de tracer entre eux pour se légitimer dans un espace souvent concurrentiel. Les contributions historiques seront particulièrement plébiscitées afin de comprendre les mécanismes de naturalisation et d'incorporation de certaines pratiques coercitives et leur circulation d'un espace social à un autre. Cet effort d'historicisation permet de ne pas céder aux sirènes des discours internationalisés qui font du *community policing* une nouveauté idéologique ou une rupture. La période coloniale a par exemple été marquée par la participation massive d'une large constellation d'acteurs et d'intermédiaires locaux à des pratiques hétérogènes avec lesquelles les administrations coloniales durent composer (Blanchard, 2012).

Afin d'étudier les modes de hiérarchisation sociale que produit la multiplication de ces pratiques de maintien de l'ordre, trois axes seront proposés dans ce dossier. Il s'agira ainsi de renseigner des dimensions encore peu évoquées dans les travaux sur ces sujets : l'organisation interne des groupes qualifiés de non étatiques ou de la police, qui renvoie aussi aux pratiques et aux hiérarchies que ces groupes mettent en place (axe 1) ; les mécanismes de routinisation et de naturalisation des pratiques de coercition (axe 2) ; et enfin les modes de résistances à la contrainte, qui nous renseignent aussi sur la réception au sein de l'espace social de ces pratiques coercitives et des imaginaires qu'elles charrient (axe 3).

Axe 1 : L'organisation interne de la coercition

Peu de travaux nous renseignent sur la division interne du travail au sein de ces groupes. En effet, nous postulons que ces initiatives obéissent à des logiques de hiérarchisation sociales importantes, qui peuvent s'appuyer sur des modes de domination existants au sein de la société (droit d'aînesse, patriarcat, classes sociales, etc.) ou au contraire les subvertir. Il s'agit également de sociologiser les profils habilités à organiser concrètement la contrainte. Une attention particulière sera portée aux contributions traitant de la répartition des tâches au sein des groupes dits non étatiques, d'un commissariat, des modalités de division du travail (Qui doit exercer la violence ? Quelles sont les compétences valorisées ? Qu'est-ce que l'ascension sociale au sein de ces groupes ?), ou encore du partage des gains financiers issus de l'extorsion ou de la marchandisation d'un service de sécurité. Il est évidemment nécessaire de rapporter l'exécution de ces tâches aux positions sociales occupées par les acteurs : à qui reviennent les tâches considérées comme déshonorantes telles que l'exécution du châtiment ou bien le rôle de l'informateur souvent associé à celui d'un « espion » ? Quels sont les individus qui s'octroient les activités jugées prestigieuses comme l'enquête ou sa mise en scène ?

Axe 2 : Saisir la coercition « à bas bruit »

Nous appelons ici à déplacer le regard des usages parfois spectaculaires de la force marqués par la résurgence des conflits sur le continent et qui pousse parfois un peu vite à assimiler violence et coercition. La sociologie de la police a montré depuis longtemps que la coercition se logeait souvent dans le creux des interactions et que l'occurrence de la force était rare (Bittner, 1967 ; Jobard, 2012). La coercition consiste donc tout autant à « faire croire » à l'imminence de la contrainte physique qu'à faire usage de la violence. Par conséquent, une grande partie du travail de coercition repose sur une capacité à « voir des choses » que sur celle à intervenir par la force (Göpfert, 2016). L'emprise de la coercition sur les conduites constitue de ce fait un objet d'analyse dont les approches méthodologiques restent à construire. Pour cette raison, les contributions qui questionnent la manière de « saisir » les pratiques de coercition et de les différencier d'autres registres de contrainte tels que la violence et la force seront bienvenues. Les configurations autoritaires peuvent être particulièrement heuristiques pour questionner les pratiques de coercition qui ne disent souvent pas explicitement leur nom. Qui des chercheurs travaillant dans de telles situations n'a jamais senti la surveillance, la suspicion et le contrôle pourtant impalpables, en tombant parfois dans une paranoïa de plus ou moins grande intensité ? La surveillance politique fait également partie des thèmes importants à aborder, autant sur les enjeux méthodologiques que ce thème soulève que sur l'impact qu'elle a sur la subjectivation des individus. En somme, ce dossier vise notamment à objectiver l'invisible de la coercition. Par conséquent, l'accent mis sur l'envahissement du quotidien par la coercition (re)pose la question de la disciplinarisation de l'espace social. À quel point et selon quelles modalités la coercition sur les individus s'incorpore-t-elle ? Comment l'insertion des pratiques de maintien de l'ordre au quotidien se traduit-elle ? Finit-on par assimiler la surveillance de ses voisins comme un trait de « bonne moralité » ? L'engagement dans un groupe d'auto-défense comme une performance virile et prestigieuse ? En d'autres termes, les effets de la naturalisation de la coercition par les individus et leur incorporation dans la définition des identités, ce que Michel Foucault appelle la subjectivation, pourront être questionnés et mis en débat par les différentes contributions.

Axe 3 : Les résistances à la coercition

Si la coercition est omniprésente dans la vie quotidienne et qu'elle est difficilement objectivable, des résistances peuvent cependant émerger. Les mobilisations au Nigeria en 2020 contre le Special Anti Robbery Squad connu pour son arbitraire violent, qui ont suscité l'un des plus importants mouvements de protestation depuis les années 1990, ont illustré la naturalisation parfois fragile des pratiques coercitives. Ce dossier portera une attention particulière aux contributions analysant les négociations quotidiennes, les façons de se soustraire au contrôle de ces groupes, jusqu'aux modes de résistances les plus visibles : dénonciation publique, saccage de matériels, manifestations, etc. La révolution soudanaise depuis décembre 2018 est un autre exemple qui montre à quel point l'institution policière peut être défiée avec des attaques de commissariats ou bien des agressions directes de policiers, qui ne sont cependant pas nouvelles ni au Soudan ni ailleurs (Favarel-Garrigues et Gayer, 2021). Une dimension centrale ne doit pas être évincée : les résistances viennent parfois de l'intérieur même des institutions. L'histoire des grèves de policiers, peu documentées jusqu'à présent (Berridge, 2011), pourrait constituer un questionnement stimulant sur les résistances à la coercition.

Les contributions attendues devront être fondées sur la mobilisation de matériaux empiriques originaux. Les propositions d'articles sont à envoyer à romane.dacunhadupuy@sciencespo.fr et lucie.revilla@cnrs.fr. Elles sont attendues pour le 15 juin 2022, sous la forme d'un résumé d'une page maximum, en français ou en anglais. Elles devront présenter les objets de la contribution, les hypothèses et les matériaux empiriques. Les premières versions des articles retenus seront à soumettre début novembre.

Bibliographie

- Abrahams R., « Sungusungu: Village Vigilante Groups in Tanzania », *African Affairs*, vol. 86, n° 343, 1987, p. 176-196.
- Akinyele R. T., « Ethnic Militancy and National Stability in Nigeria: A Case Study of the Oodua People's Congress », *African Affairs*, vol. 100, n° 401, 2001, p. 623-640.
- Baker B., « Beyond the State Police in Urban Uganda and Sierra Leone », *Africa Spectrum*, vol. 41, n° 1, 2006, p. 55-76.
- Bat J.-P. et Courtin N. (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- Bayley D. H., *Patterns of Policing: A Comparative International Analysis*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1985.
- Beek J., Göpfert M., Owen O. et Steinberg J., *Police in Africa: The Street Level View*, Londres, Hurst & Company, 2017.
- Berridge W. J., « "What the Men Are Crying out for Is Leadership": The Khartoum Police Strike of 1951 and the Battle for Administrative Control », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 39, n° 1, 2011, p. 121-142
- Bittner E., « The Police on Skid-Row: A Study of Peace-Making », *American Sociological Review*, vol. 32, n° 5, 1967, p. 699-715.
- Blanchard E., « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 2-7.

- Bonelli L., Lemaire É. et Proteau L., « Introduction. Pour une sociologie du champ policier », *Sociétés contemporaines*, n° 122, 2021, p. 5-24.
- Cooper-Knock J. et Owen O., « Between Vigilantism and Bureaucracy: Improving our Understanding of Police Work in Nigeria and South Africa », *Theoretical Criminology*, vol. 19, n° 3, 2015, p. 355- 375.
- Da Cunha Dupuy R., « Bureaucratizing Self-Defence and Reframing Identities: The Case of Koglweogo in Burkina Faso », in Awenengo Dalberto S. et Banégas R. (dir.), *Identification and Citizenship in Africa: Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres, Routledge, 2021, p. 279-292.
- Favarel-Garrigues G. et Gayer L., « Violenter la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, n° 115, 2016, p. 7-33.
- Favarel-Garrigues G. et Gayer L., *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil, 2021.
- Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- Fourchard L., « A New Name for an Old Practice: Vigilantes in South-Western Nigeria », *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 16-40.
- Fourchard L., « Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, n° 78, 2018, p. 169-186.
- Göpfert M., « Surveillance in Niger: Gendarmes and the Problem of "Seeing Things" », *African Studies Review*, vol. 59, 2016, p. 39-57.
- Grassin P., « Policiers vigilants et vigilants policiers. Community policing et division du travail policier en milieu urbain au Malawi », *Participations*, n° 29, 2021, p. 157-187.
- Jobard F., « Propositions sur la théorie de la police » [en ligne], *Champ pénal*, n° 9, 2012, <<https://journals.openedition.org/champpenal/8298>>, consulté le 26 mars 2022.
- Manning P. K. et Van Maanen J. (dir.), *Policing: A View from the Street*, Santa Monica, Goodyear Publishing Company, 1978.
- Pratten D. et Sen A. (dir.), *Global Vigilantes*, Londres, Hurst, 2007.
- Revilla L., *Le travail de l'ordre : hiérarchies sociales et ancrages policiers dans les quartiers populaires de Khartoum et Lagos*, Thèse de doctorat, Bordeaux, IEP de Bordeaux/Université de Bordeaux, 2021.